Les Investigations Complémentaires :

Où trouver l'information sur le Récépissé de DT ?

Les IC sont destinées à obtenir une classe de précision A sur la totalité de l'emprise. Elles sont effectuées sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Pour les réaliser, le responsable de projet doit alors faire appel à un prestataire certifié et vous communiquer les résultats d'IC.

❖ Le Cerfa de réponse comporte la mention « IC » cochée

Important : Le « RDT IC » est la réponse définitive de l'exploitant de réseaux. C'est ensuite à vous de lui envoyer vos résultats d'IC.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1) :	Date d'édition (1) :	Sensible :
1 Plan A4	de situation	Voir plan	☒
3 Plans A0	1/200	Voir plan	☒

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____

ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Ministère chargé de l'écologie

cerfa N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination	BL ETUDES
Numéro / Voie	6 RUE DES JONQUILLES
Code postal / Commune	60126 LONGUEIL STE MARIE
Pays	France

N° consultation du téléservice :	2021030400448P0Q
Référence de l'exploitant :	2109067025.210903RDT02
N° d'affaire du déclarant :	1801163 GRDF
Personne à contacter (déclarant) :	
Date de réception de la déclaration :	04/03/2021
Commune principale des travaux :	51200 EPERNAY
Adresse des travaux prévus :	RUE PARCHAPPE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF GRAND EST
Personne à contacter : GRDF GRAND EST
Numéro / Voie : 140 rue Georges Charpak
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 51430 BEZANNES
Tél. : +33810300360 Fax : +33344623529

Eléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : PROJET GAZ RE3-1801163

☒ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : YANNICK CHATELLIER Tél. : +33 658178924

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1) :	Date d'édition (1) :	Sensible :	Prof. règl. mini (1) :	Matériau réseau (1) :
1 Plan A4	de situation	Voir plan	☒	____ cm	_____
3 Plans A0	1/200	Voir plan	☒	____ cm	_____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____

ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

❖ Le Flyer ci-dessous est annexé au Récépissé DT

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

GRDF vous demande de réaliser des Investigations Complémentaires

Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise de vos travaux (*conformément à l'annexe 6 de l'arrêté du 15/2/2012 modifié, ou annexe K du fascicule 3))*
Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons comportent, dans l'emprise des travaux prévus, un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié. (voir le plan et sa légende).
En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage ...) dépasse 100 m2, vous devez en tant que responsable de projet procéder en phase projet à des investigations complémentaires **à notre charge pour tenter de porter à la classe A les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus.**

Elles sont limitées à la zone de travaux impactant le sol (ZTIS) augmentée de 2 m de part et d'autre de celle-ci. (GRDF porte des recommandations pour traiter entièrement les branchements croisés dans ce cadre en page suivante).

❖ Rappel : Utilisation du téléservice « réseaux-et-canalisations.inéris.fr »